

TL.-

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 91-266 du 2 Décembre 1991

portant approbation du Budget Prévisionnel Exercice 1991 de l'Institut de Formation Sociale, Economique et Civique (INFOSEC).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N°91-042/HCR/PJ du 30 Mars 1991 portant Proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N°91-176 du 29 Juillet 1991 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°91-45 du 25 Février 1991 portant création d'un établissement Public à caractère administratif dénommé Institut de Formation Sociale Economique et Civique ;
- VU le Décret N°86-530 du 19 Décembre 1986 portant nomination des membres du Conseil d'Administration de l'Institut de Formation Sociale Economique et Civique ;
- VU la Convention Cadre signée le 9 Juillet 1976 entre le Gouvernement de la République du Bénin et la Fondation Friedrich Naumann de la République Fédérale d'Allemagne ;
- VU l'Avenant à la Convention de coopération signé à COTONOU le 30 Mars 1988 entre le Gouvernement de la République du Bénin et la Fondation Friedrich Naumann de la République Fédérale d'Allemagne
- SUR Rapport du Ministre du Travail de l'Emploi et des Affaires Sociales ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 13 Novembre 1991

S E C R E T E :

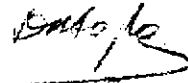
Article 1er. - Est approuvé le Budget Prévisionnel de l'Institut de Formation Sociale Economique et Civique pour l'exercice 1991 ci-joint en annexe.

.../...

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal-Officiel.

Fait à COTONOU, le 2 Décembre 1991

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



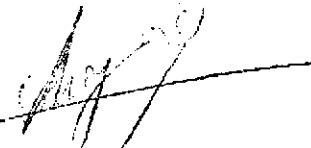
Nicéphore SOGLO.-

Le Ministre d'Etat, Secrétaire
Général à la Présidence de la
République,



Désiré VIEYRA.-

Le Ministre du Travail, de l'Emploi
et des Affaires Sociales,



Véronique HOYO.-

Le Ministre des Finances,



Paul DOSSOU.-

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 MESGPR 2 AUTRES MINISTERES 10 MTEAS-
ME 4 SGG 4 DPE-DLC-INSAE 3 EMA 10 AT 4 FA 4 DSI 4 CAB/MILMPR 4
BGN 4 DB-DCF-ATCP-DEDI-DI 5 IGE 2 DCCT 1 GCONB 1 JORB 1 INTERESSES 9.